LE CHOIX DU 14 MARS

Le 14 Mars prochain vous aurez à faire un choix sans équivoque entre la liste :

« **PROMOTEURS U.D.R.** et « **l'UNION DE LA GAUCHE** »

La LISTE « Promoteurs U.D.R. » :

- **Onze membres (sur 27) rescapés d'un conseil municipal discrédité.**
- **Des représentants directs des promoteurs désignés par le « G.E.P. » organisme occulte patroné par M. DALAN-KRAEMER, manager du Centre commercial Parly 2.**
- **Des ultra-réactionnaires comme M. BEZU, supporter de TIXIER-VIGNANCOURT.**
- **Un groupe puissant d'U.D.R. et GISCARDIENS qui n'ont pas digéré la défaite du tandem Clostermann-Couve de Murville et dirigés par M. de BEAUCE, chargé de mission au cabinet du premier ministre.**

La LISTE d'Union de la Gauche :

- **Des femmes et des hommes qui ne dissimulent pas leurs options sous le masque trompeur de « l'apolitisme ».**
- **Des militants des Partis de gauche et des républicains conscients de la nécessité de bâtir AVEC VOUS et POUR VOUS le CHESNAY MODERNE DE DEMAIN.**

LISTE D'UNION DE LA GAUCHE pour une GESTION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE - Le Chesnay Parly 2

Présentée par : **PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS - PARTI SOCIALISTE**
CONVENTION DES INSTITUTIONS REPUBLICAINES

Maurice BOURJOL
46 ans Universitaire - Docteur en droit
Ancien Conseiller Municipal de Versailles - rue de la Celle

Marcel LE BEC
63 ans Gérant de Sociétés - Président de la Section Football de l'A.S. Chesnay - rue du Plateau St-Antoine

André LEFEVRE
50 ans Contrôleur divisionnaire P. & T. - Glatigny

Jean-François HERZOG
31 ans Ingénieur chimiste - Parly 2

Maurice BENHINI
39 ans Commerçant - rue A. Ribot

René BERTHELOT
48 ans Conducteur principal de travaux - La Brèche

Alain CARDON
30 ans Expert Comptable - Parly 2

Jean-Marie CAROFF
49 ans Ingénieur de Recherche - Grand-Chesnay

Simone DEBAZAC
54 ans Directrice de Collège d'Enseignement Secondaire
Avenue de la Bretêche

Monique DESMERGER
29 ans Vendeuse - Conseillère prud'homme
H.L.M. Carnel St-Martin

Danièle DOUTHE
25 ans Institutrice - Avenue de la Bretêche

Raoul DUPONT
48 ans Chef Magasignier
Vice-Président Sté Gymnastique - rue de Versailles

Michel EMERY
28 ans Chef de vente - rue des Deux Frères

Frédéric FORTI
37 ans Agent technique - Parly 2

Marcel GIRARD
51 ans Chef aiguilleur principal - Jussieu

Hélène HILLION
49 ans Agent des cadres hôspitaliers - Grand-Chesnay

Henri HILLION
55 ans Ajusteur - Glatigny

Jacques LEBORGNE
42 ans Artisan - Administrateur de la C.I.P.A.S.O. - Acacias

Michel LE FEVRE
38 ans Dessinateur - rue des Deux Cousins

François LISENBORG
40 ans Agent de planning - H.L.M. Docteur Audigier

Bernard MALLERET
42 ans Agent technique - Secrétaire Section Football A.S. Chesnay - H.L.M. Caruel St-Martin

André MARECHAL
51 ans Agent de maîtrise E.D.F. - Briqueville

Georges MASSON
33 ans Agent de fabrication - rue Welvert

Joseph RENEVOT
53 ans Instituteur - rue J.-L. Forain

Jacques RIVELAGUE
34 ans Universitaire - Maître assistant à la Sorbonne
Parly 2

Christian SERRANO
22 ans Maître d'internat - Parly 2

Christine TURCAUD
42 ans Mère de famille - Cité Briqueville

Le Chesnay - Parly 2

Union de la Gauche

Un choix politique important

Les élections municipales de mars 1971 intéressent, tous les citoyens.

Le choix des élus municipaux n'est pas une question secondaire, car l'administration des communes a des conséquences directes sur leur vie quotidienne. Elle concerne, en effet, leur cadre de vie, leurs conditions d'habitat, d'emploi, d'enseignement et de formation professionnelle, la création d'équipements sociaux, culturels, sportifs, aptes à satisfaire leurs aspirations, leurs goûts et leurs besoins.

Maurice BOURJOL

Agé de 46 ans père de quatre enfants, il appartient au Parti communiste Français depuis 1945.

Entré dans la Résistance en janvier 1941, il participe avec la Première armée, à la campagne de France et d'Allemagne. Il est à ce titre, médaillé militaire, titulaire de la Croix de guerre, de la Médaille de la Résistance et de la Croix du combattant volontaire.

Installé à Versailles en 1947 et au Chesnay en 1957, il a siégé au conseil municipal de Versailles de 1953 à 1959. Sous son impulsion, le conseil d'administration de l'office public d'H.L.M. a construit, en six années, près de 2.000 logements.

Universitaire, Docteur en droit, il est un spécialiste des problèmes d'administration publique et, plus particulièrement, d'administration communale. Il a publié plusieurs ouvrages : « **Les districts urbains** » (1963) « **Les institutions régionales de 1789 à nos jours** » (1969), « **Région et administration régionale** » (1970), aux éditions Berger Levrault, « **L'administration locale de la République démocratique allemande** » (Leipzig, 1966).

Marcel LE BEC

63 ans, adhérent du Parti socialiste depuis 1927, trésorier adjoint de la Fédération socialiste des Yvelines, Président de la section de Versailles des retraités EDF, Président de la section football de l'A.S. Chesnay, promoteur des lotissements de Briqueville, il a réalisé, depuis, plus de 1.500 logements sociaux et obtenu « l'Oscar du Logéco ».

André LEFEVRE

50 ans, contrôleur divisionnaire des P.T.T. Ancien combattant de la Résistance, chesnaysien depuis 25 ans, Fondateur du conseil local des parents d'élèves des écoles publiques dont il fut pendant cinq années, le secrétaire et l'un des animateurs. Militant syndicaliste et mutualiste, **son activité inlassable et sa connaissance profonde des problèmes locaux sont bien connus de tous les chesnaysiens.**

Jean-François HERZOG

31 ans, ingénieur chimiste, marié 1 enfant, réside à Parly 2, il sera au sein de la Municipalité, l'interprète des intérêts des résidents dont il partage les soucis.

C'est dire combien le choix de conseillers municipaux compétents et dévoués à la cause de la population sera important.

Il n'en reste pas moins que les conseils municipaux ont des pouvoirs limités et que leurs possibilités d'action dépendent, dans une large mesure, de l'orientation de la politique gouvernementale. Un gouvernement peut aider les collectivités locales, tout comme il peut entraver leur action.

C'est pourquoi, parler d'apolitisme dans la gestion municipale, comme le font certains, est une imposture.

En vérité : élire de bons administrateurs et se prononcer pour une politique nationale de progrès démocratique et social sont deux éléments indissociables d'une bonne gestion municipale.

Première consultation nationale depuis les élections présidentielles de 1969, ces élections permettront aux citoyens de manifester leur opposition à la politique menée par le pouvoir : accroissement des profits, hausse des prix supérieure à l'augmentation des salaires ; 500.000 chômeurs ; services publics (autoroutes, P. & T., etc.) livrés aux intérêts privés ; politique scolaire et universitaire antilaïque et désastreuse, sacrifiant la culture et la recherche aux intérêts immédiats de l'industrie et de l'enseignement privé ; politique du logement favorisant la spéculation la plus éhontée que la France ait connue depuis le Second Empire ; centralisme politique et mise en cause systématique des libertés... Ce bilan désastreux traduit l'incapacité de la classe

au pouvoir de répondre aux besoins de notre pays et aux aspirations de tous ceux qui travaillent et produisent la richesse nationale détournée au profit de quelques uns.

Dans notre commune, les élections permettront de juger sur pièces la politique d'une municipalité qui promettait, en mars 1965, d'apporter « des garanties indiscutables à réaliser au profit de tous », alors que tous ses actes, se sont traduits par une gestion autoritaire, secrète et rétrograde, totalement subordonnée aux intérêts des promoteurs de Parly 2.

Notre liste poursuit ainsi trois objectifs :

1. Défendre notre commune contre le centralisme, la tutelle paralysante du gouvernement et les effets néfastes de sa politique ;
2. Soustraire le Chesnay-Parly 2 à l'emprise des promoteurs immobiliers et des banques qui s'efforcent de coloniser notre commune, à leur profit exclusif ;
3. Promouvoir une gestion municipale, démocratique et sociale, dans l'intérêt de tous les Chesnaysiens, anciens et nouveaux.

Défendre et étendre les Libertés Locales

Une politique indépendante des intérêts privés, une politique hardie de réalisations municipales, impliquent la défense résolue des libertés municipales, inséparables de la Démocratie.

Depuis douze années le Pouvoir s'efforce de liquider progressivement l'autonomie des communes et des départements par la mise en place d'organismes antidémocratiques qu'il superpose aux conseils municipaux et aux conseils généraux.

Dans la région parisienne, les projets des communes dépendent du bon vouloir d'un préfet tout puissant et du conseil de district de la région parisienne composé, pour moitié, de membres nommés par le gouvernement et pour le reste d'élus désignés à deux et trois degrés, éliminant ainsi les représentants de la majorité de la population (4 élus communistes et socialistes sur 54 membres !).

La fiscalité régionale (taxe spéciale d'équipement) qui s'alourdit sans cesse est placée hors de tout contrôle démocratique (le conseil du district siège en **secret).** Elle sert, pour l'essentiel, au financement de travaux qui sont normalement à la charge de l'Etat (R.E.R., périphériques, etc.).

Le plan met à la charge des budgets communaux les 2/3 des équipements collectifs, tandis que l'Etat prélève les 7/8e des impôts (directs et indirects) perçus dans nos communes.

Il faut donner aux communes des moyens dignes de leur mission. Les impôts locaux sont désuets et injustes. Une réforme véritable des finances locales s'impose d'urgence pour remplacer cette fiscalité vieillie, par des moyens financiers efficaces et rapides. Il faut supprimer la patente et la cote mobilière. Il faut, en même temps que l'Etat reprenne à sa charge toutes les dépenses qu'il ne cesse, depuis des années, d'imposer aux communes.

Assurer le plein épanouissement des libertés locales par la présence à tous les niveaux territoriaux, d'élus du suffrage universel direct à la représentation proportionnelle, défendre pied à pied les intérêts communaux face à un Pouvoir plus préoccupé des intérêts privés que de l'intérêt général, tels sont les objectifs prioritaires des candidats de la liste d'Union de la Gauche.

RÉUNIONS PUBLIQUES

MARDI 9 MARS
à 21 heures

SALLE des FETES Municipale

FACE A FACE avec les SORTANTS

GRAND-CHESNAY - PARLY 2

JEUDI 11 MARS
à 21 heures

CANTINE SCOLAIRE
Groupe J.-L. FORAIN

SPORTS. Création d'un office municipal des sports, construction de la piscine couverte et d'un ensemble omnisports, de terrains de boules au Petit Parc et aux H.L.M. Carruel St-Martin.

SANTE. Développement du dispensaire, création d'un centre de protection maternelle et infantile.

COMMERCE LOCAL. La défense et l'aide au commerce local sont liées aux mesures qui précèdent et notamment à la construction d'un marché couvert pour en finir avec le scandale permanent du marché du Chesnay, l'hiver notamment.

TRAVAILLEURS IMMIGRES. Ceux-ci poussés par la misère sont venus chez nous et servent de main d'œuvre à bon marché. Ils doivent faire l'objet d'une attention particulière : création, avec la participation des Entreprises de logements d'accueil, ouverture d'un foyer ; aide sociale pour leur famille.

SERVICES PUBLICS. La création d'un ensemble administratif municipal accessible à tous et regroupant l'ensemble des administrations, constitue la première condition d'un meilleur fonctionnement des services municipaux.

Nous suggérons en outre :

— l'amélioration du service des transports (desserte et fréquence) ;

— l'unification des tarifs de la compagnie Française des transports avec ceux de Versailles ;

— une action, en liaison avec les communes voisines, pour améliorer les services de la SNCF sur RD et RG ;

— la construction d'un bureau central des P. & T. et d'un bureau annexe pour Parly 2 et le Petit Parc, ainsi que la mise en place de cabines téléphoniques de quartiers ;

— l'amélioration du service d'enlèvement des ordures ménagères par la création d'un service mensuel d'enlèvement des gravats, ferrailles et débris de jardins.

FINANCES MUNICIPALES. L'équilibre actuel des finances municipales n'est qu'apparent. La prise en charge par la commune des équipements publics prévus par la convention de 1965 et le report systématique de la plupart des projets dont le montant est évalué à 2 milliards d'A.F. provoqueront des charges supplémentaires importantes à la charge des contribuables.

L'action municipale devra alors se placer sur trois plans :

1. Veiller à l'équilibre des finances communales en excluant toutes les réalisations de « prestige ».

2. Exiger des promoteurs de Parly 2 qu'ils tiennent leurs engagements, et appliquer en cas de refus de leur part, les pénalités prévues par la convention.

3. Lutter pour une réforme démocratique des finances locales et l'exonération des communes de la T.V.A. qui représente, en moyenne, 15 % du coût des travaux et 10 % des budgets communaux ;

Exiger une plus grande participation de l'Etat aux dépenses d'équipement et d'infrastructure.

ENVIRONNEMENT. Action auprès des services de l'équipement pour l'aménagement en commun des bois de Fausses Reposes, magnifique couronne de verdure laissée à l'abandon par les pouvoirs publics.

UN CHOIX SANS ÉQUIVOQUE

Les réalisations de milliers de municipalités progressistes attestent du sérieux des promesses que nous faisons ici.

Les hommes qui portent la responsabilité d'une carence sans précédent, vous feront aussi des promesses. Le passé atteste que, pas plus que les précédentes, ils ne les tiendront.

Face à la pseudo gestion « apolitique » des notables (centristes et U.D.R. officiels ou camouflés), la seule solution permettant de sortir le Chesnay de son sous développement social, administratif, scolaire est l'union des forces de gauche, que nous avons réalisée, dès le premier tour, en nous présentant, devant vous unis, socialistes, communistes, conventionnels, hommes de gauche n'appartenant à aucun parti, qui souhaitons que cette union s'élargisse à nos camarades du Parti socialiste unifié.

En votant pour les candidats de notre liste qui, les uns et les autres, ont fait la preuve de leurs capacités, les électeurs se prononceront ainsi pour l'union sans exclusive des forces de gauche, seule susceptible de soustraire le Chesnay à l'emprise des banques et de leurs hommes de paille et de promouvoir un changement profond de politique dans notre pays.

Dès le premier tour, sans abstentions, vous mettrez en échec la liste « U.D.R. - Promoteurs »
en votant :

LISTE D'UNION DE LA GAUCHE

Directeur-gérant : M. TALNEAU, Le Travailleur de S.-&-O. — 38, Avenue Hoche — PARIS-VIII[e]

Supplément au n° 155

Presses des Yvelines - 954-12-13 -

soustraire Le Chesnay-Parly 2

à l'emprise des banques et des promoteurs

En quelques années, Le Chesnay est devenu une semi-colonie des banques (Vernes, de Paris et des Pays-Bas, de Suez) qui téléguident les promoteurs de Parly 2.

Cette main-mise n'a pu se réaliser que parce que la municipalité sortante a gravement failli à sa mission de défendre l'intérêt public face aux intérêts privés.

QUELS SONT LES FAITS ?

Un programme mystérieusement escamoté

1.800 H.L.M. accessibles aux familles modestes devaient être construits par l'office départemental d'H.L.M. sur le territoire du Chesnay. Ce programme est « mystérieusement » escamoté avec les bénédictions conjointes du conseil municipal du Chesnay et du Ministre de la construction.

Lorsque s'est posé à nouveau en 1965, le problème de l'urbanisation de notre commune, la municipalité avait le choix :

— soit, conserver la maîtrise du développement de notre commune et prévoir un plan d'équipement correspondant aux besoins collectifs ;

— soit, abandonner Le Chesnay aux banques garantes des promoteurs de Parly 2, plus préoccupées de profits immédiats que de l'intérêt général.

Elle a choisi la deuxième solution en acceptant la convention du 9 mars 1965, le Bilan est éloquent !

Une Convention sur mesure pour les promoteurs :

— 300 H.L.M. seulement sur plus de 5.000 logements,

— Abandon de tous les terrains libres du Chesnay aux promoteurs,

— Sous-estimation complète des équipements collectifs nécessaires à une population de 30.000 habitants,

— Réalisations administratives et socio-culturelles ridiculement insuffisantes (par exemple : une maison des jeunes de 200 places pour 5.000 logements, pas d'équipements collectifs socio-culturels, crèches etc., parkings notoirement insuffisants).

Une Convention "chiffon de papier"

La municipalité a accepté, sans résistance, que la plus grande partie des obligations mises à la charge des promoteurs par la convention soient considérées comme chiffon de papier.

— Le bureau principal des P.T.T. (ou les bureaux annexes),

— La salle de spectacle de 1.000 places,

— Le centre artisanal,

n'ont pas été réalisés sous les prétextes les plus divers.

La construction de la piscine chauffée aux frais des promoteurs a été abandonnée pour un nouveau projet à la charge cette fois de la commune, dont le devis à ce jour, s'élève a plus d'un milliard d'A.F. ainsi répartis :

— part des promoteurs : 200 millions d,A.F. ;

— subvention du département : 62 millions d'A.F. ;

— subvention de l'Etat : 83 millions d'A.F..

Il reste environ 700 millions d'A.F. qui seront payés par les chesnaysiens, dont environ 200 millions d'A.F. de T.V.A. récupérée par l'Etat.

La maison des jeunes et de la culture, terminée depuis plus d'un an, a été abandonnée par la municipalité et confiée à une association privée de Parly 2 pour pallier la carence des promoteurs qui n'ont prévu aucun bâtiment a usage socio-culturel dans un ensemble résidentiel, dit de standing, de 20.000 habitants ce qui est contraire aux normes réglementaires exigées, même dans les ensembles H.L.M.

Alors que 2.000 studios ont été ajoutés au programme initial, aucun parking supplémentaire n'a été installé, aucun terrain réservé et aucune nouvelle redevance d'équipement n'a été exigée par la ville. Mais, les promoteurs entendent faire payer aux résidents la construction de parkings souterrains et encaisseront ainsi des profits accrus.

Par contre, le Centre commercial de Parly 2 qui a drainé 30 milliards d'A.F. de chiffre d'affaire en un an a été la seule réalisation terminée avec six mois d'avance !

Des complaisances étranges

Le dernier tiers de la redevance d'équipement (610 millions d'A.F.) qui devait être versé en février 1967 n'est pas encore réglé.

Depuis 4 années, des reports successifs ont été consentis par la municipalité à taux réduit d'intérêts (4 et 5 %) au mépris de la convention qui prévoyait « des indemnités de retard de **UN POUR MILLE** par **JOURNEE** du montant des versements ou des travaux en retard, jusqu'à concurrence de 20 % du montant des engagements échus restants à exécuter ».

Ainsi, depuis 4 années, la ville du Chesnay consent 610 millions d'A.F. de prêts à 4 % à M. de Balkany et aux banques Vernes, de Paris et des Pays-Bas, de l'Union des mines et de Suez, alors que pendant la même période elle a dû contracter près de 400 millions d'A.F. d'emprunts a des taux variants de 5,25 % à 7,50 %.